AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1692
FR0000053837-FS0973

18 octobre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTAMIR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 octobre 2018, la société TT Investissements, contrôlée par Monsieur Roland Tchénio, a déclaré avoir franchi, en hausse, le 18 octobre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTAMIR et détenir 1 852 602 actions ALTAMIR représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions ALTAMIR hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 36 530 883 actions (incluant les 18 582 actions B) représentant 36 512 301 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.